

# BIENVENUE

## DANS LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

La réserve opérationnelle de la gendarmerie renforce les unités d'active et les structures de commandement. Les réservistes contribuent à la sûreté publique (protéger les personnes et les biens, renseigner, alerter et porter secours) comme à la bonne exécution des lois.

### VOUS SOUHAITEZ :

- VOUS ENGAGER POUR VOTRE PAYS, EN CONSACRANT UNE PARTIE DE VOTRE TEMPS AU SERVICE DE VOS CONCITOYENS
- AGIR AUX CÔTÉS DES GENDARMES D'ACTIVE :
  - EN EFFECTUANT DES MISSIONS DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION
  - EN PORTANT ASSISTANCE À LA POPULATION
- VIVRE UNE EXPÉRIENCE HUMAINE ET PROFESSIONNELLE VALORISANTE



POUR CONTRACTER UN ENGAGEMENT À SERVIR DANS LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE (ESR), VOUS DEVEZ RESPECTER LES CONDITIONS D'ADMISSION SUIVANTES :

**01** ÊTRE DE NATIONALITÉ FRANÇAISE ;

**02** ÊTRE ÂGÉ DE DIX-SEPT ANS AU MOINS ET DE MOINS DE 40 ANS AU PREMIER JOUR DE LA PRÉPARATION MILITAIRE GENDARMERIE (PMG). TOUTEFOIS, LA PREMIÈRE PARTIE DE LA PMG EST OUVERTE À PARTIR DE L'ÂGE DE 16 ANS ;

**03** ÊTRE EN RÈGLE AU REGARD DES OBLIGATIONS DU SERVICE NATIONAL, AVOIR SUIVI LA JAPD OU LA JDC ;

**04** NE PAS AVOIR ÉTÉ CONDAMNÉ SOIT À LA PERTE DES DROITS CIVIQUES OU À L'INTERDICTION D'EXERCER UN EMPLOI PUBLIC, SOIT À UNE PEINE CRIMINELLE, SOIT À LA DESTITUTION OU À LA PERTE DU GRADE DANS LES CONDITIONS PRÉVUES AUX ARTICLES L.311-3 À L.311-9 DU CODE DE JUSTICE MILITAIRE ;

**05** ÊTRE APTE PHYSIQUEMENT.

Afin de poursuivre le processus de recrutement, vérifiez que vous remplissez à minima les conditions ci-dessus.

À l'issue de la première partie de la préparation militaire gendarmerie (PMG) et en cas de succès, le contrat d'engagement à servir dans la réserve opérationnelle (ESR) de la gendarmerie consacre le volontariat du réserviste.

■ LA SIGNATURE DU CONTRAT EST SUIVIE D'UNE AFFECTATION DANS LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE APRÈS RECONNAISSANCE PRÉALABLE DE L'APTITUDE DE L'INTÉRESSÉ À PARTICIPER À DES ACTIVITÉS MILITAIRES.

■ CHAQUE PÉRIODE D'ACTIVITÉ FAIT L'OBJET D'UNE CONVOCATION QUI OUVRE DROIT À UNE RÉMUNÉRATION JOURNALIÈRE ET ÉVENTUELLEMENT À DES INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT ET D'ALIMENTATION.

La signature du contrat est précédée du contrôle des aptitudes psychologiques, morales et physiques :

- 01** Les candidats sont convoqués et soumis à un test psychotechnique qui se déroule sur une journée, en Région.
- 02** Une enquête administrative est réalisée.
- 03** Les candidats sont convoqués et soumis à une visite d'expertise médicale initiale.

### PIÈCES À FOURNIR POUR CONSTITUER LE DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Une photocopie recto verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ;
- Une copie intégrale de l'extrait d'acte de naissance avec filiation complète ;
- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae ;
- Deux photographies d'identité récentes et en couleur ;
- Une photocopie du certificat de participation à la JAPD ou JDC ou de l'attestation de dispense délivrée par la Direction du Service National ;
- Une photocopie du permis de conduire (le cas échéant - non obligatoire) ;
- Une autorisation parentale si le candidat est mineur ;
- Un justificatif de domicile ;
- Une photocopie du diplôme le plus élevé ;
- Une photocopie du dernier diplôme obtenu s'il est différent du diplôme le plus élevé (le cas échéant - non obligatoire).

